

## Annexe 8 – Postes d’enseignement relevant de l’ASH

### A- Spécialités des postes ASH utilisées dans le département à la rentrée 2024

<b>Spécialités (code et intitulé)</b>
G0000 – sans spécialité
G0170 – Enseigner en SEGPA ou EREA
G0172 - Rased aide à dominante relationnelle
G0173 - Rased aide à dominante pédagogique
G0174 - ULIS UE troubles fonctions auditives
G0175 – ULIS UE troubles fonctions visuelles
G0176 - ULIS UE troubles fonctions cognitives
G0177 - ULIS UE troubles fonctions motrices et maladies invalidantes
G0178 - ULIS UE troubles du spectre autistique
G0179 - ULIS UE trouble langage et apprentissages
G0180 - ULIS UE troubles psychiques

## B- Établissements avec unités d'enseignements

Commune	Nom de l'établissement	Commune	Nom de l'établissement
<b>Antony</b>	E.D.M.E. de la Panouse-Debré	<b>Marnes la Coquette</b>	E.E.A.P. Claire Girard (ex Centre la Gentilhommière)
	EPS Erasme	<b>Montrouge</b>	EPS Erasme
	I.M.E. CPPS Parc Heller		I.M.E. de la Vanne
<b>Asnières sur Seine</b>	E.P.D.E Gustave Baguer	<b>Nanterre</b>	Hôpital de jour pour enfants du Parc - Théophile Roussel
<b>Boulogne Billancourt</b>	E.A.J.E. les Papillons verts		I.M.E. Au fil de l'autre
	I.M.E. Croix rouge		I.M.E. Balzac
	I.M.E. Solfège		I.M.E. Commanderie du feu vert
<b>Bourg la Reine</b>	Inst. audi. pour jeunes sourds		Hôpital de jour pour adolescents - Théophile Roussel
	I.M.E. Alternance		SESSAD Les Avelines
	I.M.E. EMPRO Candelot	<b>Rueil Malmaison</b>	Hôpital de jour pour enfants le petit Hans - Théophile Roussel
<b>Chatenay Malabry</b>	Centre Jacques Prévert		I.M.E. CESAP les Cerisiers
	I.M.E. Jeune APPEDIA	<b>Sèvres</b>	Hôpital de jour les Lierres
<b>Chatillon</b>	I.M.E. Espoir chatillonnais		I.M.E. les Peupliers
	I.M.E. le Cèdre		SESSAD Trajectoires formation
<b>Clamart</b>	I.M.E. les Papillons blancs	<b>Saint Cloud</b>	Hôpital de jour pour adolescents - Théophile Roussel
<b>Clichy</b>	I.M.E. les Tilleuls		EMPRO Résonnances
<b>Colombes</b>	Hôpital de jour Louis Mourier (service pédiatrie)		I.M.E. Malecot Internat
	I.M.E. Hovia (ex H. Hoffer)	<b>Suresnes</b>	Hôpital de jour pour enfants la Cabane - Théophile Roussel (ex Centre de jour enfants)
	I.M.E. Pierre Huet		I.M.E. IMPRO
<b>Courbevoie</b>	Hôpital de jour pour enfants	<b>Vaucresson</b>	E.R.P. Centre Toulouse-Lautrec
<b>Garches</b>	E.R.P. Jacques Brel		Étab. Quelque chose en plus
<b>Gennevilliers</b>	Hôpital de jour pour enfants Roger Prevost	<b>Ville d'Avray</b>	I.M.E. La Villa

C- Liste des postes relevant de l'enseignement spécialisé avec un lieu d'exercice différent du lieu d'implantation du support (APPEDIA, SESSAD et CPCEI)

➤ **Les postes en classe APPEDIA :**

*Coordination ASH I à Nanterre (0922540L) :* Postes « U. ENS. UEE/UEM. ULIS TSA G0178 »

- Levallois-Perret : École primaire Buffon - 1 dispositif en élémentaire
- Rueil-Malmaison : École primaire Claude Monet - 1 dispositif en maternelle et 1 en élémentaire

*Coordination ASH II à Nanterre (0922546T) :* Postes « U. ENS. UEE/UEM. ULIS TSA G0178 »

- Boulogne-Billancourt : École élémentaire Denfert-Rochereau - 1 dispositif en élémentaire
- Chatenay-Malabry : École primaire Jean Jaurès - 1 dispositif en maternelle et 1 en élémentaire
- Meudon : École maternelle Marbeau - 1 dispositif en maternelle
- Meudon : École élémentaire Ferdinand Buisson - 1 dispositif en élémentaire

**Attention : si vous formulez des vœux pour ce type de poste dans SIAM, une fiche de vœux spécifique vous sera transmise après la clôture du serveur afin d'indiquer l'école et le niveau souhaités, avec le rang de priorité.**

➤ **Les postes au SESSAD Val d'Or de Gennevilliers** (U. ENS. UEE/UEM. ULIS TSA G0178) sont installés dans les établissements suivants :

- Courbevoie : École maternelle La Farandole (0922285J)
- Courbevoie : École élémentaire Armand Sylvestre (0920427P)
- Gennevilliers : École maternelle Aguado (0922551Y)

➤ **Le poste au SESSAD Pierre Huet de Colombes** (U. ENS. UE. ULIS TSA G0178) est installé dans l'établissement suivant :

- Gennevilliers : École élémentaire Joliot-Curie (0922226V)

➤ **Le poste au SESSAD AFG Première Classe** (U. ENS. UEM. ULIS TSA G0178) est installé dans l'établissement suivant :

- Suresnes : École maternelle Les Cottages (0920532D)

➤ **Les postes au SESSAD Val d'Or Centre de Saint Cloud** (U. ENS. UEE. ULIS TSA G0178) sont installés dans les établissements suivants :

- Bagneux : École primaire Nikki de Saint Phalle (0922929J)
- Châtillon : École élémentaire Langevin Wallon (0920436Z)
- Malakoff : École primaire Guy Moquet (0922026C)

➤ **Les postes de conseiller pédagogique de circonscription - école inclusive** (CPC-EI) sont installés géographiquement dans les circonscriptions suivantes :

- Circonscription de Bois Colombes
- Circonscription de Châtenay Malabry
- Circonscription de Gennevilliers
- Circonscription de Montrouge
- Circonscription de Nanterre
- Circonscription de Sèvres

**Attention : si vous formulez des vœux pour ce type de poste dans SIAM, une fiche de vœux spécifique vous sera transmise après la clôture du serveur afin d'indiquer le secteur géographique souhaité, avec le rang de priorité.**

D- Ordre de traitement (codes priorités) des vœux sur les postes de l'enseignement spécialisé

1. L'enseignant en cours de formation CAPPEI sollicitant le poste occupé, obtenu au mouvement 2023, (codification de la priorité: 1). La nomination à titre provisoire deviendra définitive une fois la certification obtenue.
2. L'enseignant titulaire de diplôme spécialisé (CAEI, CAPSAIS, CAPA - SH, CAPPEI) du parcours correspondant au poste spécialisé (codification de la priorité: 30). La nomination s'effectuera à titre définitif.
3. L'enseignant entrant en formation CAPPEI (codification de la priorité: 31). La nomination s'effectuera à titre provisoire et deviendra définitive une fois la certification obtenue.
4. L'enseignant en cours de formation CAPPEI sur un poste différent de celui obtenu au mouvement 2023 ou entrants en formation CAPPEI sur un poste différent de celui obtenu au mouvement 2023 (codification de la priorité: 32). La nomination s'effectuera à titre provisoire et deviendra définitive une fois la certification obtenue
5. L'enseignant titulaire de diplôme spécialisé (CAEI, CAPSAIS, CAPA – SH, CAPPEI) d'un parcours différent de celui du poste sollicité (codification de la priorité: 33). L'affectation s'effectuera à titre définitif. Les personnels sans certification d'enseignant spécialisé ont la possibilité de se porter candidats et d'être nommés à titre provisoire sur les postes spécialisés à l'exception des postes RASED aide à dominante relationnelle (ex option G). Ils disposeront d'un délai de 3 années scolaires pour présenter leur candidature à la formation CAPPEI; à défaut, ils ne seront pas autorisés à être maintenus sur le poste spécialisé.
6. Les personnels non spécialisés demandant le poste occupé en 2022 / 2023, sous réserve d'une demande de priorité de maintien recueillant l'avis favorable de l'IEN ASH (codification de la priorité: 34). L'affectation s'effectuera à titre provisoire. Cette disposition ne peut excéder 3 années scolaires (2 maintiens).
7. Autres personnels (code de la priorité : 35). L'affectation s'effectuera à titre provisoire.